

Construire avec le bois dans les Hautes-Pyrénées

S'inspirer d'hier ...

Traditionnellement, la construction pyrénéenne utilise les matériaux minéraux que sont la pierre, la terre et l'ardoise. Le bois a été employé en tant qu'élément porteur (poteau, poutre, charpente), menuiseries (portes, cadres), élément de détail (galerie, pare-soleil, escalier).

Le bois était également utilisé en association avec d'autres matériaux notamment dans les granges en bardage vertical.

Aujourd'hui le bois est utilisé en association avec la pierre, la brique, le béton, l'acier, le pisé...en construction mixte.



... pour construire aujourd'hui



Le bois en espaces protégés, sites classés, ZPPAUP (zone de protection du patrimoine architectural, urbain, paysager)

Il s'agit de préserver l'identité culturelle et l'architecture locale, la maçonnerie (pierre, galets ou terre) étant l'élément premier structurel des constructions des Pyrénées. **Dans ces zones protégées le bois n'est pas accepté comme élément structurant et apparent de la construction.** Il l'est seulement pour les menuiseries, les annexes ou certains éléments extérieurs non structurants mais apparents (galeries).

Le bois en territoire de montagne

Priorité à la mixité du bois avec d'autres matériaux (pierre, crépis, enduit, béton...).

Projet de maison bois accepté sous réserve d'un volet paysager complet et de références aux principes architecturaux locaux.

Le bois en territoire de plaine

Projet de maison bois accepté sous réserve d'un volet paysager complet et de références aux principes architecturaux locaux.

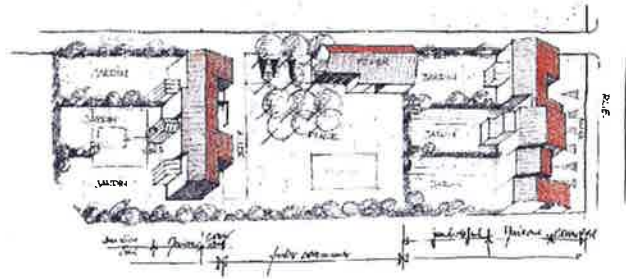
Préserver le patrimoine architectural pyrénéen et participer à son renouvellement

Photos 1- Bagnères-de-Bigorre / 2- Trie -sur-Baïse / 3- grange à Soulagne / 4- Barrancoueu

Insérer dans la parcelle

Volumétrie

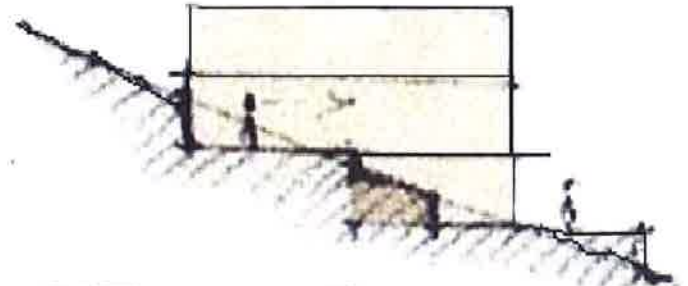
L'architecture locale se caractérise par des volumes simples.



Castéra-lou

S'adapter à la topographie du terrain

S'implanter harmonieusement dans le respect du site : il ne s'agit pas de remodeler un terrain en pente pour en faire une plate-forme, mais d'adapter le projet à la pente.



Saint-Lézer

Abords et clôtures



Les constructions en bois sont soumises aux mêmes règles que les autres constructions

Implantation selon la trame du bâti existant et des voiries, disposition des faitages, des cours, des clôtures, adaptation au terrain naturel, respect du gabarit de l'existant...

Elles doivent respecter en particulier trois critères :

- Insertion dans la parcelle
- Prise en compte du contexte et de la trame bâtie
- Respect des façades

La clôture a un impact visuel.

Il faut penser à l'impact visuel que peut avoir une clôture. C'est le premier plan visuel d'une habitation. Afin de privilégier le paysage, il est préférable de réaliser une clôture végétale variée combinant les essences locales pour éviter la banalisation des paysages et maintenir la biodiversité.



Estensan

Tenir compte du contexte et de la trame bâtie

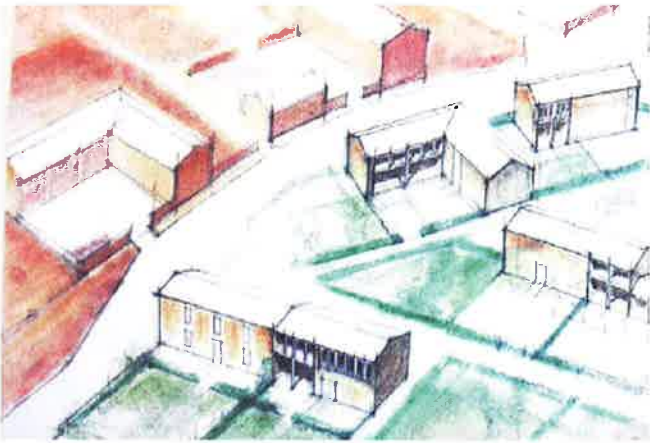
Maison de village

Le bâti fait la rue.

Les maisons sont implantées par rapport à la rue : elles bordent la rue soit par le volume principal de la construction, soit par les constructions annexes, soit par la cour constituée de murs.

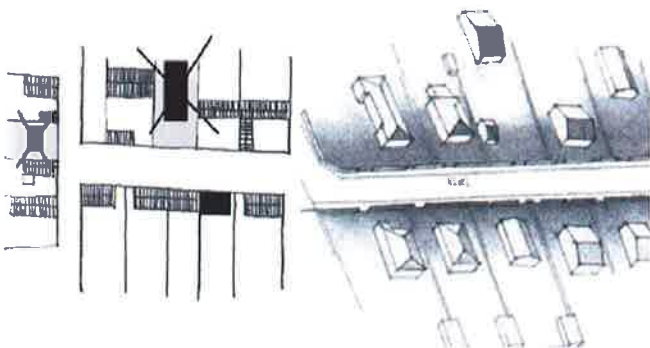
A rechercher : l'implantation en bord de rue par les murs de clôture, les portails, les porches, les constructions annexes qui créent la cour.

Cette implantation forme un paysage bâti diversifié, un espace public varié



Lotissement à Cadéac

A éviter : l'implantation en milieu de parcelle



Maisons de bourgs et de nouveaux quartiers

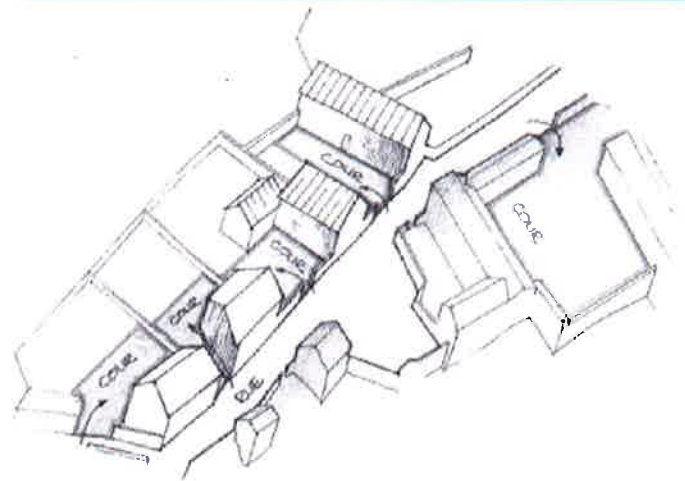
Pour assurer la cohérence du cadre bâti il faut prendre en compte la trame bâtie même dans les nouveaux quartiers. Entre le bâti et la rue se déploie une cour.



Lotissement à Cadéac

Importance du plan de masse

- Pour s'intégrer au mieux dans un environnement donné avec l'insertion du projet dans la trame bâtie autour de l'espace public de la rue.
- Pour adapter le projet à la parcelle, à sa situation, à son voisinage, à son orientation, à la pente du terrain.



Importance du volet paysager

Construire, c'est ajouter un élément au paysage. La construction ne doit pas affecter la qualité d'un paysage ou la cohérence d'un bâti traditionnel.

Elle s'insère dans un contexte existant avec des caractères architecturaux et paysagers qu'il faut prendre en compte.

Intégrer au site par la façade

Des façades sobres

Dans les Hautes-Pyrénées, les façades sont simples, sobres, composées en travées verticales avec des percements réguliers.

Les façades sont l'expression d'une diversité autour de règles simples (alignement sur le bâti existant, respect des rythmes et proportions des façades du bâti environnant).

Pour favoriser la continuité visuelle et l'homogénéité d'ensemble, **il est recommandé de mixer le bois avec la maçonnerie pour mieux l'intégrer dans un contexte pyrénéen.**



Barrancoueu (Architecte M Chanson)

Mise en œuvre des bardages

Respecter les couleurs

Le revêtement extérieur de la maison doit respecter les palettes locales des Hautes-Pyrénées si l'essence est peinte ou lasurée.

Il convient de préciser l'essence du bois et sa teinte dans la demande de permis de construire.

Promouvoir les essences locales

Les essences locales (sapin des Pyrénées) voire nationales (Douglas du Massif Central, pins des Landes) sont à privilégier afin de contribuer à limiter les distances de transport et les émissions de gaz à effet de serre.



Clins verticaux



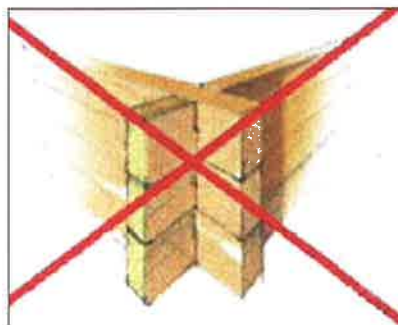
Bois peint, enduit ou crépis

Proscrire les rondins et les madriers (bois massif) non conformes au contexte pyrénéen

L'architecture en bois massif ne fait pas partie de la construction traditionnelle pyrénéenne.

L'usage des rondins et des madriers n'est donc pas autorisé.

madriers



rondins



CONSEIL
D'ARCHITECTURE
URBANISME
ENVIRONNEMENT

Conseil d'Architecture d'Urbanisme et
d'Environnement

14, bd Claude Debussy 65000 Tarbes
Téléphone : 05 62 56 71 45 Fax: 05 62 56 71 43
caue65@wanadoo.fr / www.caue-mp.fr
Crédits photos: DDEA 65, CAUE 65

(Architectes: Authié, Chanson, GCAU, Malé)



Direction départementale de l'Équipement et de l'Agriculture
des Hautes-Pyrénées

3, rue Lordat— BP 1349— 65013 Tarbes cedex
téléphone 05 62 51 41 41 Télécopie 05 62 51 15 07
site internet: www.hautes-pyrenees.equipement.gouv.fr
courriel : ddea-hautes-pyrenees@equipement-agriculture.gouv.fr